

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2017

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 5 février 2018, le règlement numéro 310-2017 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'ajouter le nouvel usage « Première transformation de produits sylvicoles et forestiers » dans la classe d'usages « 93 Sylviculture » et de permettre cet usage dans la zone A1;

QUE le règlement numéro 310-2017 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 14 février 2018;

QU'EN conséquence, le règlement numéro 310-2017 est entré en vigueur le 20 février 2018 suite à la délivrance du certificat de conformité émis par Monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 22^e jour de février 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 28 février 2018 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 22 février 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA